

## **NON à la validation du projet d'entassement des personnels à Gentilly**

**L'administration confirme son projet d'économies sur le dos des agents.**

Le site Pascal est désormais validé comme lieu de regroupement de plus de la moitié des agents de l'administration centrale, en application de la nouvelle doctrine de la politique immobilière de l'État.

Rappelons que cette dernière a pour **objectif la réduction des surfaces tertiaires occupées par les ministères et leurs opérateurs de 25 % en dix ans**, ce qui revient à faire porter aux agents du service public une partie de la dette de l'État !

### **Pourquoi parle-t-on d'entassement sur le site Pascal ?**

Concrètement, le regroupement/entassement sur l'implantation de Gentilly, c'est la mise en pratique du « **ratio d'optimisation immobilière** » fixé par la circulaire d'Elisabeth Borne du 8 février 2023. Il s'agit de diviser la Surface Utile Brute (**SUB**) exprimée en m<sup>2</sup> d'un immeuble à usage de bureaux par la **valeur cible de 16m<sup>2</sup>** pour obtenir le nombre de « résidents » à caser.

**La surface utile brute (SUB)** représente la surface totale de plancher d'un bâtiment (murs, couloirs, escaliers, locaux techniques, restaurant administratif, etc.). Sur le site Pascal, elle est de 38 296 m<sup>2</sup> : l'administration vise en conséquence une **occupation cible de 2 393 « résidents »** ! L'entassement des personnels est donc certain.

Rappelons que les personnels des sites Regnault (10 917 m<sup>2</sup> pour 413 agents), Dutot (10197 m<sup>2</sup> pour 394 agents), Avenue de France (12 400 m<sup>2</sup> pour 328 agents), Vanves (2 659 m<sup>2</sup> pour 52 agents) occupent actuellement **36 173 m<sup>2</sup>** pour 1 187 agents.

### **Le compte n'y est toujours pas pour l'administration.**

Le regroupement à Gentilly concerne au total 1 930 agents de l'administration centrale auxquels doivent s'ajouter 463 résidents pour atteindre la cible. C'est pourquoi l'administration intègre d'autres structures : CNOUS, réseau Canopé – DT IDF, GIP Trousse à projets et association Les Fauvettes dont la somme des personnels n'atteint pas l'effectif prévu. Pour réaliser l'objectif qu'elle s'est fixé, l'administration a sélectionné deux autres entités dont le nom n'a pas été révélé.

N'oublions pas que ce déménagement vers Gentilly, c'est un allongement des trajets pour la moitié des personnels et que l'expérience vécue par les collègues de la DGRI et de la DAEI installés Rives de Paris avec des bureaux bench (tables de ping-pong), des open-spaces de 4 à 16 personnes et des espaces décroisonnés laisse augurer une détérioration sans pareil de l'environnement de travail !

Début 2025, la campagne de communication de l'administration ne pourra masquer la réalité des conditions de travail hautement dégradées induites par l'installation sur le site de Gentilly. Le logo et son slogan sont prêts : « bien vivre pour mieux travailler ensemble » ! Chacun en appréciera le cynisme.

De même, nul n'est dupe de « l'accompagnement au changement » que va organiser l'administration à grand renfort d'ateliers d'expression de besoins, de macrozoning et de microzoning pour faire accepter l'inacceptable : **la détérioration des conditions de travail !**

Comment faire croire que la décision de ce déménagement est irrévocable alors qu'une motion de censure vient de faire tomber le gouvernement sous lequel elle a été prise ? **Nous demanderons à rencontrer le/la futur-e ministre de l'Éducation Nationale afin qu'il/elle s'explique.**

**Il est urgent d'imposer, dans l'unité :**

- **Le retrait de la circulaire Borne du 8 février 2023 et le refus de l'entassement des personnels qui en découle.**
- **Le retrait du projet Pascal.**
- **Le refus des open-spaces, le refus du flex-office.**
- **L'assurance qu'il n'y aura aucune obligation à participer à la mascarade de la co-construction des nouveaux espaces de travail.**

***FO résister, revendiquer, reconquérir***

**Rejoignez le SNPMEN-FO :**

**Vos contacts :**

Anne Fauvaud, secrétaire générale du SNPMEN-FO – tél : 01 55 55 34 02  
[anne.fauvaud@education.gouv.fr](mailto:anne.fauvaud@education.gouv.fr)

Emmanuel Picard, secrétaire général adjoint – tél : 01 55 55 69 19  
[emmanuel.picard@education.gouv.fr](mailto:emmanuel.picard@education.gouv.fr)

Anne Tripier, experte FO au CSA - tél : 01 55 55 36 84  
[anne.tripier@education.gouv.fr](mailto:anne.tripier@education.gouv.fr)

**[www.snpmen-fo.fr](http://www.snpmen-fo.fr)**